

Jacky BEILLEROT*

avec la collaboration de Philippe Gauchon et de Sandrine Collette

**Inventaire des références
de livres sur l'éducation
et la formation
publiés en France
1945-1995¹**

Pour une étude des discours savants en éducation

Centre de Recherche en Education et Formation
Université Paris X Nanterre
Août 2004

*** Professeur en Sciences de l'éducation († 2004).**

¹ Pour des raisons de taille de fichiers et de lisibilité des données, la bibliographie générale, qui comporte 8.266 références d'ouvrages sur l'éducation, est installée à part, sous le titre « Inventaire des références de livres consacrés à l'éducation ».

« Borgès et les Chinois »

A) Appartenant à l'Empereur, B) Embaumés, C) Apprivoisés, D) Cochons de lait, E) Sirènes, F) Fabuleux, G) Chiens en liberté, H) Inclus dans la présente classification, I) Qui s'agitent comme des fours, J) Innombrables, K) Dessinés avec un très fin pinceau de poils de chameau, L) Et cetera, M) Qui viennent de casser la cruche, N) Qui de loin semblent des mouches ».

Michel Foucault a popularisé à l'extrême cette « classification des animaux que dans « Enquêtes » Jorge Luis Borgès attribue à certaine encyclopédie chinoise qu'un dénommé docteur Franz Kuhn aurait eu en mains. L'abondance des intermédiaires et le goût bien connu de Borgès pour les éruditions ambiguës permettent de se demander si cet hétéroclisme un peu trop parfaitement sidérant n'est pas d'abord un effet de l'art. De simples ponctions dans des textes administratifs tout ce qu'il y a de plus officiels suffisent à produire une énumération presque aussi rondeflanesque :

A) Animaux sur lesquels on fait des paris, B) Animaux dont la chasse est interdite du 1er avril au 15 septembre, C) Baleines échouées, D) Animaux dont l'entrée sur le territoire national est soumise à quarantaine, E) Animaux susceptibles de communiquer la lèpre, I) Chiens d'aveugles, J) Animaux bénéficiaires d'héritages importants, K) Animaux pouvant être transportés en cabine, L) Chiens perdus sans collier, M) Anes, N) Juments présumées pleines ».

Georges PEREC, *Penser/Classer, Le genre humain*, 2, 1988, p. 119.

« Des critiques examinent les mots les plus fréquents dans un livre et les comptent ! »
« Cherchez plutôt les mots que l'auteur a évités, dont il était tout près, ou décidément éloigné, étranger, ou dont il avait la pudeur, tandis que les autres en manquent. »
« Des civilisations sans gêne ont comme des plats étalé leurs sentiments. Dans d'autres, la réserve à cet égard et à plusieurs égards, quel soulagement ! »
« Va-t-on leur faire la leçon ? »

Henri MICHAUX, *Poteaux d'angle*, Gallimard, 1981, p. 82.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos et remerciements.....	p. 4
POURQUOI ET COMMENT UNE BASE DE DONNEES SUR LES REFERENCES DE LIVRES D'EDUCATION : LA CONSTITUTION DES CORPUS.....	p. 6
Le premier corpus : 1945-1982.....	p. 10
Le deuxième corpus : 1983-1987.....	p. 12
Le troisième corpus 1988-1995.....	p. 14
La vérification et la justification des corpus.....	p. 15
CORPUS DES TITRES.....	p. 18
INDEX HIERARCHIQUE DES MOTS DES TITRES.....	p. 247
INDEX ALPHABETIQUE DES MOTS DES TITRES.....	p. 370

Avant-propos et remerciements

L'avant-propos de ce document de travail vise à expliquer la publication du texte sous la forme d'une « mise en ligne » plutôt qu'une édition en version papier.

L'élément principal du document est constitué par une base de données répertoriant les références de livres consacrés à l'éducation de 1945 à 1995 (voir ci-dessous les modalités de la construction de la base).

Plusieurs raisons m'ont conduit à choisir la publication électronique.

Publier d'abord. La base de données constituée est je pense originale, ne serait-ce que par la durée prise en considération – un demi-siècle. Il était donc normal que tout le travail effectué soit mis à la disposition de lecteurs et de chercheurs curieux, à seule fin qu'ils puissent rectifier peut-être, compléter et actualiser une base close avec l'année 1995. De la même manière les index lexicaux sont suffisamment fiables pour servir d'appui dans des comparaisons ultérieures.

Il restait à savoir si, à l'exception d'un texte d'explication sur la constitution de la base, sans lequel aucun travail complémentaire n'est possible (il est curieux que les bases, comme les bibliographies d'ailleurs, soient si souvent muettes sur leur constitution, sur les choix théoriques et techniques faits, si bien qu'on ne peut utiliser ces instruments qu'avec la plus grande prudence et réserve), des commentaires pouvaient être ajoutés. Finalement, ils me sont apparus aujourd'hui largement obsolètes.

L'ensemble du document maintenant proposé comprend 8.266 références et plus de 900 pages, index compris, ce qui a fortement pesé pour une édition électronique.

Un travail donc, qui a été conduit sur un très grand nombre d'années, qui peut sans doute être qualifié d'inachevé, avec ce que ce terme signifie de perspectives possibles.

Bonheur de l'invention d'Internet que bien des chercheurs utilisent : une technique qui autorise à communiquer, comme le montre si bien le courrier électronique, d'une façon moins conventionnelle, moins académique, plus éphémère, ce qui laisse alors au livre sa force et sa puissance séculaires de témoigner pour la postérité.



La constitution de la base des données des références sur l'éducation s'est étalée sur près de vingt ans. Les collaborations en ont été multiples et diverses, notamment parce qu'il a fallu changer trois fois de système informatique. Je tiens à témoigner ma reconnaissance à quelques-unes des personnes qui m'ont aidé à chaque moment décisif. Par ordre d'entrée en scène dans cette longue histoire, je me souviens que j'avais découvert le laboratoire de lexicologie de Saint-Cloud en 1964. A cette époque, Michel Launay et Maurice Tournier, jeunes chercheurs du CNRS, m'avaient très amicalement encouragé dans mon projet d'étude sur le vocabulaire politique de Sartre à travers les « Situations ».

C'était l'époque bénédictine : les index s'établissaient à la main et je n'ai pu mener à bien la constitution complète du corpus. Il est vrai que j'avais l'impression d'avoir « trouvé » d'une manière bien anticipée et non fondée l'essentiel, à savoir que Sartre était un écrivain de morale plus que de politique (intuition confirmée plus tard par J. Freund) ce qui m'a détourné de ce projet. En 1978, j'ai rencontré Annie Geffroy. Sa passion des vocabulaires de la Révolution française, sa disponibilité enthousiaste envers la lexicologie m'ont conduit très spontanément à retrouver le chemin de ce laboratoire lorsqu'il s'est agi d'engager une recherche relative à l'éducation. Grâce à son soutien, j'ai pu persévérer dans un compagnonnage avec une discipline de plus en plus ardue.

J'ai également mis largement à contribution, dans un premier temps, le LISH (Laboratoire Informatique des Sciences Humaines de la Maison des Sciences de l'Homme). Mais la poursuite du travail doit beaucoup à Ph. Bonboire, puis à Claudine Blanchard-Laville et enfin à Ph. Gauchon et à Sandrine Collette sans lesquels ce long travail n'aurait jamais abouti².

Enfin, cette étude n'aurait pas vu le jour sans l'existence du Centre de Recherches « Education et Formation » de l'Université de Paris X auquel j'appartiens, et le soutien de tous mes collègues ; non seulement ils ont manifesté leur intérêt intellectuel pour ce travail, mais ils y ont contribué en m'accordant pendant plusieurs années le quart de tous les crédits dont nous disposions. Qu'ils soient assurés de ma gratitude.

□ □ □

² Laurine Badache a assuré, dans les derniers mois, un grand nombre de vérifications et de collectes bibliographiques.

Pourquoi et comment une base de données sur les références de livres d'éducation : la constitution des corpus³

L'éducation est sans doute une des activités les mieux répandues du monde : pas un humain n'y échappe et souvent il deviendra éducateur de ses enfants. Dans toutes les sociétés passées et présentes, les adultes nourrissent et choient les enfants, mais aussi leur apprennent tout ce qu'il faut savoir : connaissances, comportements, langages, gestes, croyances. A cette éducation généralisée s'ajoutent les « enseignements » spécifiques qui peu à peu ont donné lieu aux institutions spécialisées dont l'école est pour le moment l'aboutissement. Ainsi, l'éducation est à la fois une pratique spontanée et une pratique instituée qui dans les deux cas obéit à des règles, et à des façons de faire. Aucun adulte, aucun professionnel, n'éduque et n'enseigne n'importe quoi, n'importe comment. Les gestes, les injonctions, les réprimandes trouvent leurs sources et leurs raisons dans des codes et des habitudes qui constituent la culture de chaque société. Le double aspect de toute éducation, celui de son extension qui concerne chaque individu et celui d'une façon de faire immédiate mais cependant ordonnée (ordre, dont une part de la raison peut échapper aux sujets), ce double aspect donc, fait de l'éducation un phénomène fascinant et mystérieux.

L'éducation a beau être une pratique évidente, humble et commune d'abord, avant même de devenir technique et professionnalisée, elle ne se laisse pas facilement approcher. Où commence-t-elle ? Où finit-elle ? Quels actes et quelles pensées spécifiques la constituent ? Pourquoi est-il moins prestigieux socialement et historiquement parlant de « façonner » des êtres humains que de produire des objets ou de gagner de l'argent ? Comment l'éducation demeure-t-elle largement une affaire de femmes et d'enfants ? Toutes ces questions demeurent, au moment même où l'éducation devient une grande affaire nationale (et pas seulement sous sa forme scolaire) et alors qu'elle reste mal connue et méconnue.

Nous sommes au début du XXI^e siècle. Pour autant, en matière d'éducation, nous ne savons, ni sur le plan individuel ni sur le plan social, définir ou mesurer une éducation : il n'est que de voir l'impossibilité économique de connaître ce que représente l'éducation, et pas seulement l'école, dans une société donnée, alors que la connaissance des valeurs ajoutées pour chaque produit ou chaque branche industrielle est acquise depuis longtemps. La multiplication des réformes, des dispositifs, des orientations, des actions de formation et des statistiques montre en permanence qu'en l'affaire, les pouvoirs politiques et administratifs, les autorités pédagogiques guident leurs choix sur des intentions, sur des opportunités et sur ce qui apparaît le bon sens du moment.

Les appels réitérés à faire des bilans, à chercher les effets des mesures, à établir des évaluations, témoignent sans doute d'un changement de perspective vers une plus grande rationalité et une meilleure maîtrise des processus ; mais ces exhortations rendent aussi compte de la pauvreté conceptuelle dans laquelle se déploient tous les efforts : nous sommes devenus davantage capables de chiffrer n'importe quoi, que de dessiner des perspectives raisonnables de changements.

C'est que l'état d'éducation, l'acte d'éducation demeurent en tant que tels incernables, aussi bien sur un plan théorique que social : nous n'avons pas découvert « l'atome d'éducation »

³ En lexicologie notamment, la notion de corpus a suscité beaucoup de réflexions et parfois de doutes. Aussi, il est proposé au lecteur de considérer que ce terme a été choisi par commodité dès lors qu'il ne donne pas lieu ici à un commentaire approfondi.

comme C. Lévi-Strauss a cru pouvoir inventer l'atome de parenté. On peut s'en réjouir ou le déplorer. L'éducation demeure, entre intimité et méconnaissance, entre pratique discourue et inconscient, parce que l'éducation, comme acte et intention de l'humain, prend appui sur un en-deçà et un au-delà d'elle-même. Ce sont les principes, les « lois divines » ou les coutumes qui justifient en permanence les pratiques mises en oeuvre. Ainsi tout « éducateur » agit selon des prescriptions qu'il connaît ou qu'il reconnaît, contribuant à son tour à leur donner une forme sociale. Aux « réflexes », aux pulsions, l'éducateur trouve « raison et raisons », trouve la symbolisation, selon son temps et sa culture, sans lesquelles il n'y a pas d'acte humain.

L'éducation, une grande affaire nationale ? Et maintenant internationale ? Les signes et les questions en témoignent : non seulement les appels à l'éducation et à la formation se multiplient, mais c'est autour de l'éducation que s'engagent la nouvelle organisation de la formation des enseignants, les essais et les innovations de l'insertion ou de l'intégration, ou encore le développement industriel lui-même. Dans la société française, la permanence de la question éducative et scolaire demeure aussi manifeste que les enjeux qui la sous-tendent. Quel prix la société est-elle prête réellement à payer pour l'éducation ? On découvre chaque jour l'énormité des coûts à consentir. Qu'en est-il de la volonté de démocratisation alors que chaque famille tend plutôt à souhaiter la réussite de ses propres enfants que celle de ses voisins ? Comment gouverner 15 millions de personnes ? Quelles sont la liberté et l'autonomie légitimes des familles, des collectivités territoriales, des établissements même ? Qu'en est-il de la liberté des élèves dont on ne parle quasiment pas encore ? Sur quelles valeurs peuvent se reconnaître des ensembles sociaux différenciés qui constituent aujourd'hui un pays et demain, une simple part d'un continent entier ?

L'étude présentée dans ce volume est une contribution à la connaissance de l'éducation dans notre société, contribution fragmentaire certes, contribution orientée par la spécificité du matériel traité, mais qui vise cependant à découvrir comment l'éducation s'est organisée, non seulement dans ses actes, mais aussi par ses discours, les uns ne pouvant exister sans les autres.

Rien n'illustre mieux notre ignorance que les livres ! En effet, si nous sommes toujours prompts à polémiquer sur toutes les questions, de l'orthographe aux financements publics, des méthodes actives aux nouvelles technologies, de la place des « oeuvres » à l'insertion, nous sommes moins enclins à savoir comment les opinions se sont construites et transmises, sur une période relativement longue d'un demi-siècle. Certes, notre propos n'est pas celui d'évaluer le poids des idées contenues dans les livres, ni même de s'interroger sur leurs effets. Il fallait d'abord établir un catalogue fiable afin de se livrer à quelques comptages et interprétations.

La base de données, le corpus des mots des titres des livres et les index visaient à construire les instruments d'une recherche dans la lignée aussi bien de l'histoire culturelle que des travaux de lexicologie. Puis est apparue une troisième série de références, celles qui sont regroupées sous les termes de scientométrie, d'infométrie et maintenant plus simplement de bibliométrie. De quoi s'agit-il ? La bibliométrie, terme dont l'acte de baptême date des 25/26 mai 1989 au colloque *Mesure du livre*, tenu à la Bibliothèque Nationale, poursuit avec de nouveaux moyens, l'histoire du livre ; plus précisément, la bibliométrie est l'analyse quantitative de ce qui concerne la publication. Guy Rosa⁴ s'interroge : « *Que compter ? Comment ? A quelles fins ? Faut-il même compter ? Ces questions ont été posées. A juste titre puisqu'elles signalent les écueils et les culs-de-sac de l'empirisme. Mais la réponse qu'y*

⁴ Article de Guy Rosa *La bibliométrie*, Encyclopedia Universalis, suppl. Universalis, 1990, pp. 441-443

faisaient les intervenants était contenue, implicitement ou explicitement, dans leur propos même : ces interrogations n'ont de sens qu'une fois entrepris l'effort de compter. Nul savoir n'a de bornes a priori ; elles ne lui sont fixées que par sa propre nature, c'est-à-dire par son propre développement... ou par les idées reçues. »

Six ans plus tard, le livre de Hervé Rostaing présente une synthèse dans *La bibliométrie et ses techniques*⁵. Le dernier paragraphe de la conclusion de l'ouvrage, p. 116, justifie lui aussi les efforts besogneux du temps présent, à compter pour comprendre.

« A moyen terme, on peut penser que les techniques linguistiques auront été suffisamment adaptées à l'information scientifique et technique. Alors, un nouveau champ d'investigation verra le jour, car les analyses bibliométriques ne se limiteront plus uniquement aux traitements des données produites par des processus d'analyse documentaire et d'indexation (phase de création d'une notice bibliographique). Les textes mêmes des auteurs ou des brevets offriront l'opportunité d'analyses beaucoup plus fines. Tout d'abord, les bibliomètres s'attaqueront aux résumés ou aux principales revendications des brevets pour ensuite lancer leur dévolu sur les textes complets. Les techniques linguistiques permettent de transformer les textes rédigés avec la subtilité et la complexité du langage naturel en un texte constitué d'un vocabulaire « réduit » [qui] fera perdre forcément une part importante du sens du texte d'origine, mais par contre, il sera garant d'un gain de signification statistique (réduction de la diversité du vocabulaire, donc augmentation du signal de chaque terme du vocabulaire). Ce nouvel outil intégré dans la chaîne des traitements bibliométriques laissera envisager l'analyse et la compréhension des sources construites autour d'une diffusion de la connaissance en langage naturel. Ainsi, les nouveaux vecteurs de communication scientifique et technique tels que la messagerie électronique et les forums de discussion sur le réseau international Internet ne seront peut-être plus aussi mystérieux. »



Quels sont les instruments, puis les données et les chiffres dont on dispose pour connaître l'édition en France ?

Si on se reporte aux chapitres de *L'édition française depuis 1945*⁶, et si on en croit les dires des bibliothécaires consultés notamment à la Bibliothèque Nationale de France, une première information est certaine : la pluralité des institutions concernées, la pluralité des instruments et la variabilité des saisies d'informations rendent les comparaisons très difficiles, et parfois hasardeuses.

Restons-en d'abord aux instruments. Le plus ancien est la liste établie chaque année qui constitue *le dépôt légal*. Depuis le XVI^e siècle, éditeurs et imprimeurs sont tenus de signaler et de déposer des exemplaires de leurs productions écrites⁷.

La *Bibliographie de France* a été établie par Napoléon en 1811 ; au souci de codifier l'enregistrement de la production s'ajoutait la surveillance de la littérature indésirable. Sont enregistrés tous les livres publiés légalement en France et déposés selon le règlement, au dépôt légal, un éditeur privé se chargeant de la publication sous forme de notices, jusqu'en 1857. A cette date, les professionnels de l'édition s'étaient organisés. Dix ans plus tôt, en

⁵ Coédition Sciences de la société (Toulouse), Centre de Recherches rétrospectives de Marseille (CRRM), 1996.

⁶ Sous la direction de Pascal Fouché, éditions du Cercle de la librairie, 1998.

⁷ A titre d'exemple, le dépôt légal annonce pour 1994, 47.486 livres et brochures : la Bibliographie de la France en propose 34.077, et le Syndicat National de l'Édition recense 21.472 nouveautés et nouvelles éditions.

1847 s'était créé le Cercle de la librairie qui se voit alors chargé de publier la Bibliographie de la France. Le Cercle devient en 1886 un syndicat professionnel qui regroupe diverses librairies, des associations, des syndicats, au premier rang desquels le syndicat des éditeurs créé en 1892, qui deviendra beaucoup plus tard, en 1971, le syndicat national de l'édition (SNE), après avoir d'ailleurs pris son autonomie par rapport au Cercle de la librairie.

On doit au SNE le *Répertoire des livres hebdo* édité sous la forme de fascicules mensuels, puis trimestriels, semestriels et enfin annuels⁸. Le répertoire est confectionné par le syndicat, il est édité par le Cercle, jusqu'en 1979, date à laquelle les Editions professionnelles du livre prennent la suite⁹.

Un autre instrument enfin est constitué par l'édition annuelle *des livres disponibles* depuis 1971, qui rassemble comme son titre l'indique, l'ensemble des ouvrages disponibles sur le marché public, offerts par les éditeurs (ne sont pas comptabilisés les livres des antiquaires, brocanteurs ou bouquinistes). Ces ouvrages peuvent être d'auteurs étrangers ou français, anciens mais toujours disponibles parce que réédités. Les livres épuisés, non réédités sont donc par définition absents. L'édition des livres disponibles est assurée par le Cercle de la librairie. Elle est devenue une banque de données consultable par Minitel depuis 1986 et maintenant sur Internet.

Voyons maintenant comment le Corpus des références sur l'éducation sur lequel porte l'analyse présentée dans cet ouvrage, a été constitué.

En 1984, lorsque l'aventure de faire un fichier des livres sur l'éducation en France a commencé, on ne disposait pas clairement de toute l'information sur les instruments de l'édition, explicitée ci-dessus ; par ailleurs l'informatique ne connaissait pas sa vogue actuelle ; ni les sources, ni les éditeurs, ni les chercheurs ne disposaient de machines et de logiciels qui sont maintenant courants et peu onéreux.

Voici donc comment il a été procédé, d'une façon empirique et prudente, mais dans une démarche qui dès le départ cherchait à être aussi précise que claire. Autrement dit, le souci premier et majeur qui ne nous a jamais quitté, a bien été de « contrôler » la constitution de la base, c'est-à-dire de savoir exactement comment elle était produite. Il faut bien comprendre ce point puisqu'il détermine, comme nous le verrons dans quelques instants, la validité du corpus.

Le corpus actuel (1998) est le résultat de travaux successifs réalisés sur plus de dix ans.

⁸ L'histoire précise de ces instruments est plus compliquée que ce simple résumé. D'une part en 1933 Hachette a créé *Biblio*, repris en 1971 par le Cercle de la librairie ; ainsi en 1972 sort *Bibliographie de la France-Biblio*. Mais depuis 1958, Promodis édite un concurrent, *Le Bulletin du livre*. En 1979, Promodis et le Cercle créent les éditions professionnelles du livre qui éditent les livres Hebdo, et les livres de France ; le premier connaît en 1997 une nouvelle version.

⁹ Le Syndicat établit chaque année des statistiques publiées d'abord dans la *Bibliographie de la France*, puis à partir de 1979 dans *Livres Hebdo*. Le Syndicat est chargé depuis 1954 de « l'enquête statistique annuelle de la branche » (éditions des livres, chiffres d'affaires, productions, structure de la branche). Les chiffres sont considérés satisfaisants par les spécialistes et sont issus de renseignements d'un questionnaire établi par les éditeurs eux-mêmes, seulement à partir de 1969. Ici aussi on ne prend en compte que de 350 à 500 maisons, selon le seuil inférieur du chiffre d'affaires retenu, soit 6 ou 7% des éditeurs (sur 6.000 à la fin des années 80).

Le premier corpus : 1945-1982

Comment peut-on établir un corpus de références¹⁰ de livres techniques¹¹ publiés sur l'éducation ? On conviendra tout de suite que pour un tel travail, la notion d'exhaustivité n'est pas pertinente. En effet, elle n'aurait de sens que si le thème exploré pouvait être décrit avec précision dans ses contours et ses frontières. Or, nous posons au contraire que c'est l'établissement du corpus qui contribuera à dessiner des configurations, impossibles à connaître pour l'instant.

Pour établir un corpus on peut recenser l'ensemble des références socialement reconnues comme appartenant au champ de l'éducation et réunies dans les fichiers thématiques des bibliothèques et dans les ouvrages bibliographiques spécialisés. Dans les faits, les fichiers sont d'un faible secours. Même à ne choisir que quelques grands établissements (Bibliothèque Nationale, Institut National de Recherche Pédagogique, BPI, MSH)¹², il aurait fallu passer des centaines d'heures à recopier des milliers de fiches dont beaucoup se redoublent, en même temps qu'il aurait fallu trier les livres des articles, puis éliminer les références n'appartenant pas à la période, les références étrangères et celles d'œuvres non techniques. La source des bibliothèques est donc inexploitable, même à se contenter d'une seule, car alors les risques d'une documentation partielle sont trop grands. Il ne reste alors que les livres bibliographiques eux-mêmes en usage dans la communauté des lecteurs, des chercheurs et des enseignants¹³.

Autrement dit ces ouvrages, parce qu'eux-mêmes édités, déposés et lus, produisent une « légitimité » qui dépasse leurs auteurs. En nous intéressant aux manuscrits publiés et édités, nous faisons de l'édition un caractère manifeste de la socialisation des discours. Caractère que nous appliquons jusqu'au répertoire même de ces discours. Ainsi nous avons renoncé à utiliser un énorme manuscrit de 5.000 références qui n'avait pas trouvé d'éditeur, considérant que la non-publication ne permettait pas de savoir comment l'auteur aurait dû nécessairement élaguer, si un éditeur avait accepté son manuscrit¹⁴. Le corpus devient alors celui de la liste des ouvrages à propos de l'éducation, de l'enseignement, de la pédagogie, de la formation, publiés par les éditeurs français¹⁵ de 1945 à 1982, dont les auteurs sont nommés (on exclut les ouvrages d'auteurs anonymes ou dont les auteurs sont des institutions¹⁶). Ces ouvrages sont en langue française, c'est-à-dire d'auteurs français, francophones ou d'étrangers traduits.

¹⁰ Aucune revue générale ou spécialisée ne peut servir de base ; les premières ont peu de références relatives à l'éducation, les secondes ne recensent que les livres de leur champ.

¹¹ Nous appelons « livres techniques » tous ceux qui traitent d'un problème ou d'une question, en particulier qui font appel à la philosophie ou aux différentes sciences sociales et humaines. Cet ensemble est homogène en excluant les manuels scolaires ou universitaires, la littérature pour enfants ou les livres de jeunesse ainsi que les œuvres d'imaginaire (romans, poèmes, théâtre), mais inclut les essais.

¹² En 1997, la BPI possède un fichier thématique informatisé qui peut éditer, à la demande, des fractions de catalogue ; l'éducation (cote 37 de la Dewey) possédait, en 1994, 4.000 références.

¹³ Les banques de données en matière éducative commençaient en 1984 à se constituer mais ne couvrent pas la période prévue.

¹⁴ Il s'agit d'un manuscrit composé par J.-F. Van Quang, qu'il a très aimablement mis à notre disposition.

¹⁵ Il a été fait trois exceptions pour des éditeurs dont la diffusion est largement française, bien que le lieu d'édition ne soit pas en France : il s'agit de Casterman, Delachaux et Niestlé, et Payot. Par ailleurs, nous avons pris dans le corpus, des éditions d'organismes internationaux dont les ouvrages sont écrits et diffusés en français : c'est le cas de l'Unesco et de l'OCDE.

¹⁶ L'exclusion des ouvrages collectifs est arbitraire. Ils ont comme auteur(s) de grandes institutions et plus rarement des associations ou des groupes. La principale raison de ce choix tient au fait que le travail de catalogage a été commencé dans la perspective de repérer les ouvrages écrits par des auteurs enseignants, ce qui nécessitait évidemment de connaître les auteurs des livres. L'impossibilité de connaître facilement la situation sociale des auteurs a différé le projet primitif.

La période choisie s'est imposée d'elle-même pour ce premier corpus : 1983 puisque l'étude avait commencé en 1984 ; et la fin de la guerre représente une date d'évidence, même si un tel travail depuis la fin du XIXe siècle serait essentiel pour comprendre l'évolution en longue durée.

Quels ouvrages bibliographiques utiliser ? Le choix est aisé, il en existe très peu en langue française ; les bibliographies anglo-saxonnes, souvent très riches, ne connaissent en revanche guère les ouvrages français. Aussi, il suffit de répertorier tous les ouvrages bibliographiques pour couvrir la période choisie. L'approche des auteurs de bibliographies n'est pas identique, ceci se manifeste dès leur propre... titre. Ainsi deux d'entre eux offrent une liste de références sous le titre de « sciences de l'éducation », un sous celui de littérature pédagogique, les autres sous le terme plus générique d'éducation. L'homogénéité est loin d'être totale.

Les ouvrages dont il a été retenu la totalité des références suivant les distinctions mentionnées ci-dessus sont les suivants :

- Natalis (E). *Un quart de siècle de littérature pédagogique*, Duculot, 1971, 766 p.¹⁷
- Juif (P.), & Dovero (F.). *Manuel bibliographique des sciences de l'éducation*, PUF, 1968, 318 p.
- Van Quang (J.-P.). *Sciences et technologie de l'éducation, bibliographie analytique*, Casterman, 1974, 386 p.
- Fernandez-Perez (M). *Bulletin international de bibliographie sur l'éducation. 1971-1978* (2 volumes, éd. du BIBE), 1981.
- Le même bulletin, par année, de 1981 à 1984¹⁸.

Ainsi, en brassant plusieurs dizaines de milliers de références, on parvient à retenir, par un premier tri, 9.000 données. Après avoir coché les titres retenus (en langue française, de la période, d'éditeurs français) une saisie informatique a été faite. Celle-ci enregistre les informations suivantes : auteur(s), titre, sous-titre, lieu d'édition, éditeur, date, nombre de pages, nombre de volumes, présence de préface, collection¹⁹.

A la fin de la saisie, sur le listing alphabétique par auteur, les doublons ont été éliminés et les références corrigées et complétées pour parvenir au résultat final²⁰. La question de la date des éditions et des rééditions a été réglée ainsi : il a été pris la date de la première édition, si elle est dans la période et si elle est repérable ; mais les ouvrages anciens qui ont donné lieu à une réédition dans la période ont été également retenus. Le corpus, ainsi, comptait plus de 5.000 références.

¹⁷ Il y a un paradoxe bien évident : des quatre livres retenus, deux sont édités par les Belges ; et pour la fin de cette première période on a eu recours à une bibliographie internationale.

¹⁸ BIBE (1971-1978) comprend 2 volumes ; le premier de 661 pages collectionne 24.468 références. Le second de 935 pages, 59.593, 42 pays collaborent à cette œuvre, ce qui représente 487 maisons d'éditions spécialisées en langue française et qui sont consultées en permanence.

¹⁹ Les conventions suivantes ont été adoptées : un point sépare titre et sous-titre, une parenthèse exprime un sous-titre. Deux points sont le plus souvent (selon le sens) considérés comme ne séparant pas deux parties du titre. Si trois points figurent en fin de titre, ils deviennent trois virgules mais demeurent repérés comme points s'ils figurent avant un sous-titre. Ces conventions montrent, dans la pratique, que la distinction titre/sous-titre est difficile à manier. Soit les livres eux-mêmes ne sont pas très clairs, ce qui est moins vrai dans la suite de la période, soit la transcription en référence bibliographique ne sépare pas clairement, par le graphisme, titre et sous-titre, jusqu'à parfois ne jamais les distinguer. A cet égard, le travail de normalisation reste imparfait.

²⁰ Les chevauchements des répertoires se présentent ainsi :

1945-1968 : Natalis, Juif et Dovero, Van Quang ;

1968-1970 : Natalis, Van Quang ;

1970-1973 : Van Quang et BIBE ;

Après 1973 : il y a une seule source : BIBE, qui sera complétée plus tard (en 1990).

Les limites du corpus sont celles inhérentes aux choix volontairement faits et présentés ; les limites sont celles des sources mêmes. La confection d'un livre bibliographique impose des règles qui obligent l'auteur à faire des choix ; l'auteur ou les auteurs sont tributaires de leurs propres réseaux d'information, de leurs représentations de l'éducation et de l'école : par exemple, on peut estimer que les sources des quatre auteurs individuels ne sont pas de même nature que celles de la bibliographie collective internationale. Les représentations des auteurs évoluent en écho à celles de la société elle-même. L'accroissement global du nombre d'ouvrages publiés, la différenciation accrue des genres et des objets d'étude, perturbent les catégories anciennes. La question des frontières reste essentielle : nombre d'ouvrages sur la jeunesse et la culture prennent place dans les bibliographies de sociologie et ne sont pas nécessairement recensés dans l'éducation ; dans la grande production de la psychologie on ne sait pas comment les bibliographes opèrent leurs choix.

Il est donc certain qu'un lecteur ne trouvera pas dans le fichier général ainsi établi, certaines références qu'il tient pour essentielles. Cependant, cette situation insurmontable de quelque manière qu'on s'y prenne est sans inconvénient majeur ici. Si toute étude qualitative est sélective au risque majeur de ne rien pouvoir dire de convaincant de sa réduction, le mode de travail choisi, traiter de grands ensembles, pondère les oublis ou les erreurs. Même si 100 livres « importants » ont été omis, l'absence de leurs titres n'affectera guère les résultats généraux. C'est dire à la fois l'intérêt d'une méthode quantitative en même temps que sa limite. L'absence d'une seule œuvre maîtresse qui a compté dans l'histoire des idées et des mentalités serait sans doute une grave erreur pour un historien : mais, à chercher les usages statistiques des vocabulaires, on se réfère à une autre façon de comprendre les phénomènes qui ne doit pas être exclusive de la précédente.

En procédant ainsi, accorde-t-on trop d'importance aux filtres que mettent en œuvre les auteurs pour établir leur répertoire ? On serait en effet bien tenté de rajouter de son propre chef quelques ouvrages connus et qui ne sont pas recensés. Nous avons résisté à la tentation non pas tant par purisme que par la nécessité de pouvoir affirmer précisément d'où proviennent les références et de pouvoir donner une limite précise au corpus. C'est pour la même raison qu'il n'a pas été fait d'adjonction avec les bibliographies contenues dans les ouvrages déjà repérés, ce qui serait entrer dans une voie sans fin.

Le deuxième corpus : 1983-1987

Un premier rapport a été rédigé en 1986, et n'a pas été publié. Lorsqu'il s'est agi de développer et d'approfondir le travail entrepris, il devenait possible de constituer un second corpus incluant les références des années 1984, 85, 86, 87 et de compléter celles de 1983 (le faible nombre des références repérées à partir du BIBE indiquait que la liste était incomplète). Le deuxième corpus comprend donc la mise à jour du premier et les ajouts des années 1983-87.

Les discussions avec les quelques lecteurs du premier rapport ont conduit à changer la base de recueil de données. D'une part, l'idée a germé que le travail commencé pourrait devenir une sorte d'observatoire continu et futur de la production des livres à propos de l'éducation. Une mise au point périodique, tous les cinq ans, utilisant les modes d'analyse proposés ici, permettrait de suivre l'évolution des livres en éducation. En même temps se développaient d'autres recherches sur les autres supports des discours savants en éducation : revues spécialisées, magazines, littérature « grise », etc. L'étude des livres deviendrait alors une pièce d'un plus grand puzzle et pourrait en constituer la référence. Pour assurer ce travail

d'avenir, il était nécessaire de s'appuyer sur une source de références suffisamment stable dans sa permanence et dans sa fiabilité interne. Finalement, c'est au travail du Syndicat National de l'Édition que nous avons fait confiance. Nous avons utilisé le recueil annuel.

Selon les informations données par l'éditeur lui-même, ses publications ont l'ambition de rendre compte de la totalité de l'édition. Pour autant, la pratique des recueils et le mode de travail habituel au Syndicat (par exemple les petits éditeurs doivent demander à figurer sur les listes) s'éloignent de l'exhaustivité²¹. Mais la renommée, dans la profession, de ces ouvrages assure de leur future existence, d'autant qu'aujourd'hui les disquettes et les cédérom remplacent les énormes volumes.

La continuité avec le premier corpus est donc assurée du point de vue des éditeurs pris en compte : il s'agit de tous ceux qui publient en langue française et qui, le plus souvent, diffusent leurs titres sur le territoire.

Une nouvelle fois, on est en présence d'une liste de références classées selon l'usage du syndicat et qui n'a pas varié depuis une quinzaine d'années. Les mentions des livres sont présentées par rubriques, et chaque référence porte un numéro de série qui servira dans les index d'auteurs et de titres de fin de volume. Il faut étudier les rubriques et en faire l'analyse pour retenir quelles références saisir selon nos principes antérieurs. D'abord, tout retenir sans choix en ce qui concerne l'éducation, l'enseignement, la pédagogie et la formation. En effet si une rubrique va de soi, la 37 appelée « Pédagogie-Enseignement », elle ne suffit pas, car l'ordre général est celui du classement des dix divisions de la Dewey. Ainsi on trouve pour chaque grande classe, une rubrique enseignement (par exemple 11 en Philosophie ou 591 en Sciences proprement dites, etc.). Mais ces rubriques spécifiques ne nous concernent pas, elles répertorient les livres d'enseignement, autrement dit les manuels scolaires et universitaires.

En revanche, dans la classe 1 « Philosophie », il a fallu étudier la classe 15 « Psychologie ». De nombreux livres y sont mentionnés, qui nous intéressent, puisqu'ils étaient pris en compte dans les bibliographies du premier corpus. Mais toute la psychologie ne concerne pas l'éducation. On a donc conservé tout ce qui concerne l'enfant et son développement et tout ce qui a trait aux apprentissages.

Le même problème s'est posé avec 30 « Sociologie » : il a fallu aussi repérer ce qui concernait la jeunesse et l'éducation, en particulier dans 36 « Aide sociale et prévoyance Assurance » on a gardé ce qui concernait le travail social (mais ici les références sont moins nombreuses qu'en psychologie).

La rubrique 37 a donc été saisie en entier : la sous-rubrique 371 « Formation, Métiers, Vie professionnelle » a également été saisie, à l'exception des descriptifs de métiers et guides de carrière, et la sous-rubrique 372 « Vie familiale » a été saisie en grande partie, notamment pour ce qui apparaissait relatif à l'éducation au sens large²².

Nous sommes donc intervenus le moins possible pour respecter le principe organisateur de ces corpus : chercher à les établir dans leur plus grande extension afin d'étudier l'évolution de la production des livres en éducation sur une époque. Mais à chaque nouveau recueil de base de données, il faut trouver un minimum d'adaptation. C'est ainsi que ce deuxième corpus corrige une erreur du premier en ayant retenu les auteurs collectifs ou institutionnels à l'exception de la publication des instructions officielles et des horaires des programmes par le ministère. Ou encore ont été exclus les numéros de revues qui apparaissent parfois dans la liste des livres,

²¹ Il faudrait comparer des listes successives ; celle des manuscrits reçus par les éditeurs, celle des livres édités, puis celle des livres cités par le SNE et enfin les livres qui sont recommandés par les grandes bibliographies.

²² En résumé ont été inventoriés les rubriques suivantes : 100 philosophie, 150 psychologie, 301 sociologie, société d'aujourd'hui, 360 services sociaux, 370 éducation pédagogie, 378 métiers, vie professionnelle.

ces revues faisant manifestement partie d'un autre type de support et de diffusion que les livres.

Quatre remarques enfin, sur l'originalité de ce nouveau corpus : dans les recueils précédents, les livres appelés « guides » pouvaient être systématiquement pris en compte par leur aspect éducatif. Ici, sauf à figurer dans les rubriques analysées ci-dessus, il n'y en aura pas d'autres : c'est dire que les guides de voyages répertoriés en géographie n'apparaîtront pas. Le fait que la Dewey, comme l'on sait, possède une classe spéciale attribuée aux « Religions, Spiritualité » risque d'amoindrir le nombre d'ouvrages d'éducation, notamment chrétienne. Dans les autres recueils, on les trouvait en éducation même. Troisièmement, même si nous avons trié la sous-classe 36 « Aide sociale et prévoyance Assurances », l'intitulé bizarre de cette rubrique ne correspond guère à ce qui est devenu important, action sociale et travail social, aussi il est possible que ces catégories soient sous-représentées. Enfin, la dernière remarque a trait aux titres : nous sommes beaucoup plus assurés de leur précision, Syndicat d'éditeurs oblige ! Ici les sous-titres sont toujours mentionnés et bien détachés des titres sans confusion possible, ce qui n'était pas le cas précédemment. En fin de compte, le deuxième corpus est beaucoup plus unifié que le premier et la partie la plus homogène est la période 1980-87, puisque de 1974 à 1980 on cumule BIBE et SNE. Le premier corpus collecte les livres proposés, conseillés, retenus, reconnus ; le second, plus systématique, rassemble les livres publiés. Les comparaisons seront donc entachées de ces différences.

Le troisième corpus 1988-1995

Le troisième corpus suit les règles énoncées pour le second ; il est constitué à partir des seules références du SNE. Un double travail complémentaire a été effectué. Les trois corpus une fois réunis en une seule base de données, ont été « nettoyés²³ » : erreurs typographiques, fautes d'orthographe, doublons étaient encore trop nombreux et ont été corrigés. Mais ce que nous avons d'autre part entrepris, c'est de chercher la « validité » du corpus. Pour cela nous avons procédé à une vérification, c'est-à-dire à des comparaisons, que nous décrivons ci-dessous.

Pour les traitements à venir, les trois corpus ont été fondus en un seul, celui maintenant qui est mis en ligne.



L'établissement de ces trois corpus prend donc appui sur le travail antérieur des bibliothécaires et des documentalistes, voire des auteurs de livres bibliographiques. Leur travail fait de sélections et de classements varie beaucoup entre, par exemple, un auteur individuel ou un groupe de documentalistes spécialisés ; les frontières du champ de l'éducation et de l'enseignement peuvent ne pas être les mêmes pour nous : certains ouvrages seront répertoriés dans *famille* plutôt que dans *éducation* ; d'autres en *sociologie des jeunes* plutôt que dans *formation* etc. Les classements diffèrent sans doute, ainsi selon que la référence est établie « livre en mains » ou au contraire d'après les annonces de parution. Pour ce qui est de la publication du SNE, le souci d'exhaustivité (tempéré seulement par le nombre d'éditeurs pris en considération) laisse comme choix le classement dans une rubrique ou dans

²³ Ils ont été installés sur le logiciel Excel.

une autre. On imagine alors la marge d'erreur possible ; les exemples burlesques colportés dans la profession sont là pour attirer l'attention : le roman de P.J. Hélias *Le cheval d'orgueil* classé dans la rubrique « équitation » ou *L'assiette et le miroir*, le livre de B. Brusset sur l'anorexie, qui a trouvé sa place dans l'art culinaire. Ces réserves n'entachent pas, pour autant, le choix fait de se fonder sur les publications du SNE puisque d'autres sources auraient elles aussi, plus de faiblesses encore.

Ainsi, tous les répertoires et toutes les bibliographies présentent leurs références à travers un classement ; nous avons mentionné l'usage de la Dewey pour le Syndicat National de l'édition. Les auteurs individuels quant à eux inventent généralement leur propre classement. Dans la saisie que nous avons faite, nous avons annulé les classifications internes, ne tenant donc pas compte de l'important travail qu'est celui, à travers une classification, de la conceptualisation du champ, de la place accordée à chaque discipline (place qui évolue selon les recherches, l'histoire et les représentations de chacune d'elle), puis du choix fait pour chaque référence. La première raison est que ces classements ne sont pas les mêmes d'un auteur ou d'un ouvrage à l'autre. La seconde tient à la question même du travail de classement. Le bibliographe est une sorte de premier lecteur de l'ouvrage à qui il va donner, par son choix de catégorie, une marque. Après le titre et le nom de la collection, le livre se voit attribuer une place de laquelle l'auteur du livre n'est plus partie prenante. C'est un travail de « titulature » qui est ainsi accompli, constituant un méta-savoir sur l'ouvrage. « Ce livre doit se lire comme un texte de ceci » (et non de cela). C'est un méta-savoir puisque c'est un savoir plus vaste que le texte lui-même sur le champ de l'éducation. Méta-savoir qui autorise, par comparaison, à décider de la destination finale de la référence. Destination que les usagers de la bibliographie vont reprendre pour lire le texte selon la catégorie dans laquelle il est rangé²⁴. Or, ce que nous cherchons à travers la description du corpus des œuvres écrites à propos de l'éducation et de l'enseignement est justement comment ces champs sociaux sont cernés, définis, repérés. Il était donc nécessaire de ne pas déterminer, a priori, comment les livres s'organisaient entre eux dans le champ même, puisque les différents classements ont, au moins dans leur diversité, un point commun : ils s'appuient tous sur une différenciation sémantique des œuvres et d'une façon seconde sur d'autres critères.

Nous espérons montrer qu'il est possible d'organiser un corpus comme le nôtre selon d'autres approches²⁵.

La vérification et la justification des corpus

A partir des tables décennales de la *Revue française de pédagogie* (1967-1995), nous avons examiné les comptes rendus de livres et vérifié si les références de ces derniers étaient dans la base établie par nos soins. La comparaison s'établit sur près de 30 ans et non sur 50 mais on

²⁴ On pense à ce beau paragraphe de G. Perec, cité au début du livre.

²⁵ Le travail de classement opéré par l'équipe de l'INRP autour de la *Revue française de pédagogie*, puis de *Perspectives documentaires en sciences de l'éducation*, a abouti il y a quelques années à une nouvelle classification qui, sans conteste, peut servir aux petites bibliothèques spécialisées en éducation. Mais comme toutes les classifications, celles-ci reflètent les préoccupations de leurs auteurs, ici les bibliothécaires, et peut donc laisser à désirer sur le plan de la rigueur conceptuelle. Il est proposé de différencier le plan de classement en 19 rubriques d'une part, et une typologie de contenus en 10 rubriques d'autre part ; ainsi les comptes rendus de recherches sont divisés en « recherche empirique » ou « théorique » ou « historique » ou « éducation comparée » ou « à plusieurs facettes » ou « recueil de recherche ». Manifestement, les caractères ainsi assignés aux recherches ne sont pas de même nature et n'obéissent pas une logique épistémologique ferme. Peut-être faut-il rappeler ici que la pensée classificatoire appartient aux origines des sciences : cf. Tort (P.). *La raison classificatoire*, Paris, Aubier, 1982, 572 p.

peut penser que les résultats sont satisfaisants car la production générale des livres entre 1945 et 1967 est plus faible que dans les décennies suivantes.

Après vérification, voici donc ce qui apparaissait :

Les « notes critiques » de la RFP

La rubrique « notes critiques » de la RFP existe depuis le premier numéro de la revue et selon les concepteurs il s'agit « de présenter les livres importants en faisant appel à des analystes compétents : ce sont les ouvrages qui nous paraissent compter dans l'évolution des sciences de l'éducation comme ceux qui rapportent des recherches significatives par leur portée et leur originalité ». A partir de l'ensemble des numéros de la Revue française de pédagogie (1967-1995), les comptes rendus de livres présents dans les « notes critiques » ont été comparés à la base de données.

Sur les 785 livres retenus par la Revue française de pédagogie, 699 (89,04%) figurent dans la base de données, 86 (10,96%) n'y sont pas.

Les 86 données absentes de la base

Au cours des vérifications, plusieurs raisons sont apparues pour expliquer l'absence des 86 références : des auteurs très connus dans le champ de l'éducation (ex : G. Vigarello) font partie des absents. Une nouvelle vérification des « sources » (les livres de production d'ouvrages pour chaque année, Natalis/Dovero/Juif/Van Quang/Fernandez-Perez, BIBE, livres du S.N.E.) a été conduite : 20 auteurs classés « absents » étaient bien présents dans la production du S.N.E. et d'une partie des ouvrages « sources ». Ceux-ci étaient classés dans des rubriques différentes de celles consultées pour la recherche²⁶. Enfin, les 66 auteurs absents n'ont pas été répertoriés par le S.N.E. : sur les 66 livres, 11 éditeurs (pour 11 livres) n'appartiennent pas au S.N.E. Pour les 55 livres qui restent, et dont cinq éditeurs appartiennent à un rang important, il n'y a pas d'explication.

Résumé de la validation à partir de la Revue française de pédagogie :

Sur 785 livres retenus :

- 699 (89,04) sont dans la base ;
- 86 (10,95%) sont absents de la base.

Les 86 absents de la base :

- Explication : 20 livres dont les auteurs ont été mis dans d'autres rubriques et ne pouvaient pas être repérés ;
- Explication : 11 livres dont les 11 éditeurs sont absents des « sources » ;
- Sans explication : 55 livres dont les 5 éditeurs sont de rang important.

²⁶ **Actualités-Recherche-Sports** (DAVISSE/LOUVEAU 91 ; VIGARELLO 88 ; RAUCH 88) / **Aide sociale** (HOUSSAYE 89 ; GATEAUX-MENNECIER 89 ; GATEAUX-MENNECIER 90) / **Anthropologie** (LAHIRE 95) / **Assistance sociale** (CHABROL C.) / **Astronomie** (VILBROD) / **Bibliothèque** (POULAIN 92) / **Ethnologie-Mœurs** (LAPASSADE 91) / **Géologie-Biologie** (MOLLO 82) / **Histoire** (VIGARELLO 93) / **Politique** (LELIEVRE-NIQUE 95) / **Linguistique** (CHERVEL-MARESSÉ 89) / **Mémoires et souvenirs** (DORAY 89 ; HESS 89 ; FERRY-HAMELINE 94) / **Presse** (PORCHER 94) / **Vulgarisation médicale** (VIGARELLO 85).

Conclusion

La base peut être considérée comme valide, au moins sur la dimension sciences de l'éducation, sciences humaines et sociales, à 90%. L'étude des 86 livres absents du corpus de la base nous permet d'améliorer ce pourcentage : 20 auteurs sont classés dans d'autres rubriques (mais n'ont pas été inclus) et 11 livres ont des éditeurs absents des livres « sources ».

Il ne reste plus qu'à espérer que l'informatique contemporaine permettra pour les travaux à venir d'atteindre des scores supérieurs pour les bases de références.

□ □ □